

Province de Québec  
**Municipalité de Barnston-Ouest**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 2 septembre 2014, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s:

Madame Ginette Breault	Madame Virginie Ashby
Monsieur Ziv Przytyk	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Ghislaine Leblond

*Formant quorum sous la Présidence de monsieur le Maire Johnny Pizar.*

*Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.*

---

*Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit:*

**1. Ouverture de la séance ordinaire du 2 septembre 2014**

Monsieur Johnny Pizar maire, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h34.

14 09 123

**2. Adoption de l'ordre du jour du 2 septembre 2014**

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,  
Appuyé par la conseillère Julie Grenier, et il est résolu;**

**Que l'ordre du jour du 2 septembre 2014, soit adopté tel que présenté en y ajoutant le point 6.2.5. Entrée de ferme**

- 1.- Ouverture  
Mot de bienvenue du maire
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014
- 4.- Première période de questions
- 5.- Suivi de la dernière assemblée
  - 5.1. Génératrice Centre Communautaire
  - 5.2. Projet de gestion intégrée des ressources de la forêt-témoin de Barnston-Ouest
  - 5.3. Résolution autorisant des personnes à délivrer des constats d'infraction dans le cadre du règlement 245-2014 relatif à la prévention des incendies
- 6.- Correspondance
  - 6.1. Invitation, demande d'appui et d'aide financière
    - 6.1.1. Association du centre communautaire de Hatley
    - 6.1.2. Fondation Bon Départ Canadien Tire
  - 6.2. Divers
    - 6.2.1. Dépenses Centre Communautaire (Brise-glace et plein de diesel pour la génératrice)
    - 6.2.2. Visite RCGT
    - 6.2.3. Ressourcerie des Frontières
    - 6.2.4. Entretien de la patinoire – Parc de Kingscroft
    - 6.2.5. Entrée de ferme
- 7.- Rapport du Maire et des conseillers
  - 7.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres comités par monsieur le Maire
  - 7.2. Rapport des conseillers
- 8.- Rapport de l'inspecteur municipal et voirie
  - 8.1 Dépôt du rapport mensuel

**9.- Rapport de la directrice générale**

- 9.1. Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et environnement
- 9.2. Appel d'offre sur invitation pour la cueillette et le transport des ordures résidentielles et agricoles et des matières compostables
- 9.3. Appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sel de déglçage
- 9.4. Radiation – comptes à recevoir de revenu divers
- 9.5. Dépôt des indicateurs de gestions 2013

**10.- Trésorerie**

- 10.1 Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

**11.- Divers**

**12. Deuxième période de questions**

**13.- Levée de la séance ordinaire**

**Adoptée à l'unanimité**

14 09 124

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014**

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau, et il est résolu;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**4. Première période de questions**

Rien à signaler

**5.1. Génératrice Centre Communautaire**

Rien à signaler

**5.2. Projet de gestion intégrée des ressources de la forêt-témoin de Barnston-Ouest**

Monsieur le maire fait le suivi du projet.

14 09 125

**5.3. Résolution autorisant des personnes à délivrer des constats d'infraction dans le cadre du règlement 245-2014 relatif à la prévention des incendies**

**ATTENDU** que la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4), adoptée par le gouvernement du Québec le 14 juin 2000, définit le degré de responsabilité de chacun par rapport à l'incendie, du simple citoyen au gouvernement du Québec en passant par les générateurs de risques, les pompiers, les municipalités et les assureurs de dommages ;

**ATTENDU** que cette loi exige que les MRC soumettent au ministère de la Sécurité publique un schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook et les municipalités locales, conformément à la *Loi sur la Sécurité incendie*, a procédé à l'établissement d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

**ATTENDU** qu'afin de rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, une réglementation régionale harmonisée fut établie ;

**ATTENDU** que l'article 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q. c C-25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée, par écrit, par le poursuivant pour délivrer un constat d'infraction à un défendeur ;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire pour assurer efficacement et légalement ses poursuites pénales devant la Cour municipale compétente, de nommer précisément l'autorité compétente et d'autoriser immédiatement des personnes à délivrer au nom de la Municipalité de Barnston-Ouest des constats d'infraction dans le cadre du Règlement relatif à la prévention des incendies;

**En conséquence**

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,**

**Appuyé par la conseillère Julie Grenier, et il est résolu;**

De procéder à la désignation de l'autorité compétente et d'autoriser immédiatement les personnes suivantes à délivrer au nom de la Municipalité de Barnston-Ouest des constats d'infraction dans le cadre du Règlement relatif à la prévention des incendies, soient :

- pour la section I (Prévention incendie, tout immeuble confondu) : le directeur du service de sécurité incendie y compris le coordonnateur en sécurité incendie et le technicien en prévention incendie de la MRC de Coaticook, au besoin ;
- pour la section II (Prévention incendie dans les immeubles résidentiels) : le directeur du service de sécurité incendie y compris le coordonnateur en sécurité incendie et le technicien en prévention incendie de la MRC de Coaticook, au besoin ;
- pour la section III (Prévention incendie dans les bâtiments agricoles) : le coordonnateur en sécurité incendie et le technicien en prévention incendie de la MRC de Coaticook et/ou toute personne désignée à cet effet par résolution par la municipalité ;
- pour la section IV (Prévention incendie dans les édifices publics et à caractère public) : le coordonnateur en sécurité incendie et le technicien en prévention incendie de la MRC de Coaticook.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.1.1. Association du centre communautaire de Hatley**

L'invitation est déposée aux membres du conseil municipal.

14 09 126

**6.1.2. Fondation Bon Départ Canadian Tire**

**ATTENDU** que le Comité Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook organise, le samedi 20 septembre 2014, une journée permettant d'amasser des fonds afin de permettre à des enfants de milieu défavorisé de la MRC de pratiquer une activité sportive ou récréative ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,**

**Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la municipalité verse la somme de 50\$ à titre d'aide financière.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

14 09 127

**6.2.1. Dépenses Centre Communautaire (Brise-glace et plein de diésel pour la génératrice)**

**ATTENDU** que, pour protéger la génératrice des éventuelles chutes de glace, un dispositif brise-glace (d'arrêt à glace) sera installé sur le toit du centre communautaire;

**ATTENDU** qu'un plein de carburant est requis pour le fonctionnement de la génératrice;

**Il est proposé par la conseillère Ghislaine Leblond,  
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que le conseil municipal mandate la directrice générale à faire les démarches nécessaires pour l'achat des items ci-dessus mentionné.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

14 09 128

**6.2.2. Visite RCGT**

**ATTENDU** que la directrice générale a demandé les services de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton (RCGT) pour une journée d'assistance comptable pour le mois d'octobre 2014 ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la municipalité accepte la tenue d'une journée d'assistance comptable par la firme RCGT.

**Adoptée à l'unanimité**

14 09 129

**6.2.3. Ressourcerie des Frontières**

**ATTENDU** que les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'entente pour le service de collecte, de transport et de traitement des encombrants ;

**ATTENDU** qu'après discussion, les membres du conseil ont décidé de renouveler l'entente avec la Ressourcerie des Frontières, mais pour une période de deux (2) ans se terminant le 31 décembre 2016 ;

**Il est proposé par la conseillère Ghislaine Leblond,  
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

D'accepter ladite entente pour une période de deux (2) ans se terminant le 31 décembre 2016.

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents relatifs à cette entente.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.2.4. Entretien de la patinoire – Parc de Kingscroft**

Le point est reporté à la séance ordinaire du mois d'octobre.

### **6.2.5. Entrée de ferme**

Les membres du conseil discutent d'une problématique soulevée concernant les entrées de ferme, notamment en ce qui concerne la largeur de celles-ci et de l'accès à la voie publique. Des vérifications seront faites auprès de la Sûreté du Québec (SQ) concernant l'accès à la voie publique des transporteurs.

### **7.1. Rapport de Monsieur le Maire, rapport des activités à la MRC de Coaticook, et autres**

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

### **7.2. Rapport des conseillers**

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

### **8.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie**

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois d'août 2014.

### **9.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement**

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois d'août 2014.

14 09 130

### **9.2. Appel d'offres sur invitation pour la cueillette et le transport des ordures résidentielles et agricoles et des matières compostables**

**ATTENDU** les conditions établies par le conseil municipal concernant la cueillette et le transport des ordures résidentielles et agricoles et des matières compostables, dont notamment :

a) la cueillette et le transport des ordures résidentielles et agricoles (sans les plastiques agricoles), à la fréquence d'une fois aux quatre (4) semaines ;

b) la cueillette et le transport des matières compostables (résidentielles seulement) à la fréquence de : une fois aux deux (2) semaines durant l'été, soit de mai à octobre et une fois par mois durant l'hiver, soit de novembre à avril ;

**ATTENDU** que le conseil municipal désire obtenir des prix pour une période de deux (2) ans, c'est-à-dire pour 2015 et 2016 ;

**ATTENDU** que l'estimation de la dépense nette pour le service de la cueillette et le transport des ordures résidentielles et agricoles et des matières compostables, et ce pour ces deux (2) années, est inférieur à 100 000\$ ;

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,  
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que le conseil municipal mandate la directrice générale afin qu'elle procède à l'appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) soumissionnaires pour la cueillette et le transport des ordures résidentielles et agricoles et des matières compostables, en respect de la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité et des lois en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

**9.3. Appels d'offres sur invitation pour la fourniture de sel de déglacage**

**ATTENDU** les besoins de 150 TM en fourniture de sel de déglacage pour la saison hivernale 2014-2015;

**ATTENDU** que l'estimation de la dépense nette pour la fourniture de sel de déglacage est inférieure à 25 000\$;

**POUR CES MOTIFS**

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,**

**Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que le conseil municipal mandate la directrice générale à procéder à l'appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) soumissionnaires pour la fourniture de sel de déglacage, en respect de la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité et des lois en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

**9.4. Radiation – comptes à recevoir de revenu divers**

**ATTENDU** que les membres du conseil ont pris connaissance des comptes à recevoir à être annulés, c'est-à-dire :

Me Anne-Sophie Francoeur	Confirmation de taxes	12.75\$
Caisse Desjardins de Stanstead	Confirmation de taxes	12.75\$
Charles Ladrie – Arpenteur	Matrice graphique	3.00\$
Me Yves Morissette	Confirmation de taxes	12.75\$
Étude Lorena Lopez	Confirmation de taxes	12.75\$
Hacket, Campbell, Bouchard	Confirmation de taxes	12.75\$
Desjardins, Dumesnil, avocats	Confirmation de taxes	12.75\$
Maryse Lacasse	Confirmation de taxes	12.75\$
Me Jacques Dorais	Confirmation de taxes	12.75\$
Me Elisa Donatelli	Confirmation de taxes	12.75\$
Me Anne-Sophie Francoeur	Confirmation de taxes	12.75\$
	<b>Total</b>	<b>130.50\$</b>

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,**

**Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que le conseil municipal accepte la radiation de ces comptes à recevoir de revenus divers, en plus des intérêts qui s'appliquent.

**Adoptée à l'unanimité**

**9.5. Dépôt des indicateurs de gestion 2013**

Les indicateurs de gestion 2013 sont déposés aux membres du conseil municipal.

**10.1. Dépôt des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer**

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A)	Comptes payés au 4 août 2014 - #14-08 121	45 577.06\$
B)	Dépenses incompressibles	3 477.72\$
C)	Salaires août 2014	17 469.67\$
D)	Comptes à payer au 2 septembre 2014	33 082.11\$

**ATTENDU** que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

**À CES CAUSES,**

**Il est proposé par la conseillère Ghislaine Leblond,**

**Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 33 082.11\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

**Adoptée à l'unanimité.**

**12. 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Rien à signaler.

14 09 134

**13. Levée de la séance ordinaire du 2 septembre 2014**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,**

**Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h48.

**Adoptée à l'unanimité**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTRICE GENERALE, SEC.-TRES.